

« L'écoulement de la substance toxique du bassin de décantation de l'entreprise Ruashi Mining est une menace à la vie des populations riveraines »

African Resources Watch (AFREWATCH), une organisation de défense des droits de l'homme œuvrant dans le secteur des ressources naturelles, est préoccupé par la destruction de champs des habitants du quartier Lwano à Lubumbashi, qui font la culture vivrière à proximité du bassin de décantation de l'entreprise Ruashi Mining, suite à l'écoulement de l'acide et de la boue.

En effet, depuis la nuit du 28 au 29 janvier 2017, le bassin de retenue des rejets minéraux de Ruashi Mining a débordé suite aux pluies diluviennes qui l'ont inondé et entraîné l'écoulement d'une substance chimique毒ique hors de l'enclos. D'après les informations récoltées, plusieurs dizaines d'agriculteurs en plus de l'association féminine « *Groupe d'Appui aux Femmes Mal nourries* », seraient concernés par cette situation.

Une femme victime qui a requis l'anonymat a souligné ce qui suit auprès de l'équipe de AFREWATCH : « *C'est depuis plusieurs années que notre village existe, nous faisons toujours les champs ici, c'est grâce à nos champs que nous scolarisons nos enfants et nouons les deux bouts du mois ; malheureusement la présence de Ruashi Mining a un impact très négatif sur nous et nos familles* »¹.

Les autorités de l'entreprise Ruashi Mining et de la Commune de Ruashi ont à ce jour visité le lieu de l'incident au moins deux fois sans qu'aucune solution durable ne soit trouvée. Les victimes ont déclaré que l'entreprise a utilisé un moteur-pompe pour « *simplement dégager les substances noirâtres qui sont encore visibles le long du parcours des eaux acidifiées à quelques mètres du bassin* »².

En plus, AFREWATCH note que ce n'est pas la première fois que le bassin de Ruashi Mining déborde. Dans une étude menée par CORDAID en 2015, les communautés riveraines de Ruashi Mining condamnent les pollutions causées par cette entreprise minière suite *au débordement du bassin de décantation et de l'eau de pluie qui vient du remblai en amont de leurs champs*³.

¹ Entretiens réalisés les 08, 09, 11 et 13/02/2017 avec quelques propriétaires des champs impactés qui ont estimé que cette opération consistait non à désintoxiquer le lieu mais à effacer les traces de pollution.

² Idem

³ CORDAID : L'exploitation minière au cœur des zones rurales : Quel développement pour les communautés locales ? Comprendre pleinement la perception, les attentes et les priorités des communautés locales ainsi que l'impact de l'exploitation minière au sud Katanga, République Démocratique du Congo (RDC), 2015, p.28

COORDONNEES DE CONTACT

Adresses Bureau : 63A, Coin des Avenues Maniema et Kambove, Quartier Kiwele, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC +243 81 8 577 577 :: +243 82 230 48 00

Email : info@afrewatch.org :: Site web : www.afrewatch.org

En 2009, l'Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains (ACIDH), dans un communiqué de presse, déplore les actes de pollution en affirmant que plusieurs hectares des champs du village Lwano avaient été ainsi endommagés par les eaux acidifiées déversées par Ruashi Mining⁴

AFREWATCH déplore que malgré la gravité de faits, les autorités tant au niveau de l'entreprise que politique n'aient pas encore pris de mesures adéquates pour protéger l'environnement en général et les habitants et leurs champs en particulier.

Eu égard à ce qui précède, AFREWATCH recommande :

a) **A l'entreprise Ruashi Mining de :**

- Arrêter définitivement l'écoulement de la substance chimique le plutôt possible afin de prévenir les effets dégradants sur l'environnement ;
- Identifier et indemniser les victimes dont les champs ont été impactés par la substance chimique ;
- délocaliser les champs des personnes se trouvant à proximité du bassin de retenue des rejets minéraux.

b) **A l'Etat congolais de :**

- Obliger les entreprises minières à respecter les dispositions légales en matière de la protection de l'environnement ;
- Veiller à ce que les propriétaires des champs affectés soient indemnisés ;
- Faciliter la délocalisation des champs situés dans la zone du bassin des rejets minéraux.

c) **Aux ONG de la société civile de :**

- relayer et soutenir les revendications de ces communautés locales victimes des activités des entreprises minières.

d) **Aux victimes de :**

- Se constituer en comité pour réclamer leurs droits auprès de l'entreprise Ruashi Mining et de l'Etat congolais.

Fait à Lubumbashi, le 13 février 2017

AFREWATCH

⁴ <http://www.radiookapi.net/sans-catégorie/2009/10/26/lubumbashi-ruashi-mining-pollue-leau-du-village-lwano-selon-acidh/#sthash.KCslvgEl.dpuf>

COORDONNEES DE CONTACT

Adresses Bureau : 63A, Coin des Avenues Maniema et Kambove, Quartier Kiwele, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC
Téléphones : RDC +243 81 8 577 577 :: +243 82 230 48 00
Email : info@afrewatch.org :: Site web : www.afrewatch.org